



Jean-François Martins ouvre les murs d'escalade de Paris à la pratique individuelle

L'Île-de-France compte plus de 14.000 grimpeurs. Pour les soutenir dans leur passion, Jean-François Martins, adjoint à la Maire, propose d'ouvrir l'accès aux murs d'escalade parisiens – jusqu'à présent réservé aux associations et aux scolaires – à la pratique individuelle.

Depuis treize ans, l'Exécutif parisien a effectué d'importants investissements afin de permettre à toujours plus de grimpeurs de pratiquer leur passion : la capitale dispose aujourd'hui de 21 murs d'escalade, soit 14 de plus qu'en 2001. Les murs des centres sportifs Ladoumègue dans le 19e, Beaujon dans le 8e (le plus haut mur indoor d'Europe), ou encore le centre Tour des Dames dans le 9e, ont vu le jour cette année.

L'Exécutif parisien propose de faire un pas supplémentaire, en facilitant l'accès des grimpeurs à ces équipements de qualité. Jean-François Martins, adjoint à la Maire en charge des sports, soumettra au prochain Conseil de Paris une offre inédite, dédiée à la pratique autonome et libre, en dehors des créneaux de pratiques associatives et/ou scolaires, un mode d'accès qui a déjà fait ses preuves pour les tennis et les piscines.

Cette offre inédite se décline en trois axes :

- **une pratique gratuite, libre et autonome** au Centre sportif Poissonniers (18e), sans encadrement, réservée aux grimpeurs les plus chevronnés et équipés de leur matériel ;
- **une pratique libre et surveillée pour les grimpeurs qui disposent de leur propre matériel** (sauf cordes) sur les murs d'escalade des centres sportifs Beaujon et Ladoumègue, encadrée par un éducateur sportif qualifié. La tarification sera de 5€ les 2h. Douze heures par semaine sont prévues au démarrage du dispositif, avec une montée en charge en fonction du succès rencontré ;
- **une offre d'initiation dédiée aux grimpeurs débutants qui n'ont pas de matériel**, sur les murs d'escalade des centres sportifs de Beaujon et Ladoumègue. La tarification sera de 10€ l'heure. Six heures par semaine seront proposées dans un premier temps, une offre également modulable en fonction du succès rencontré.

L'accès à une pratique libre et sans surveillance sera bien entendu conditionnée à une vérification des compétences sportives des grimpeurs concernés : un test d'aptitude, sous le contrôle d'un agent titulaire d'un Brevet d'Etat en escalade, permettra la délivrance d'une « carte grimpeur » ouvrant l'accès aux murs d'escalades concernés par le dispositif. Cette nouvelle offre sera accessible dès janvier 2015 dans les trois centres précités.